

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1532)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS156

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 13 :

« b) Après le mot : « concédée », la fin de l'avant-dernier alinéa est ainsi rédigée : « , payée et revalorisée ... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel